INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Procès-verbal des Délibérations de la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE L'ÎLE D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE, 22 SEPTEMBRE 2014

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean de l'Île d'Orléans tenue le 22 septembre 2014 à 20 h au centre administratif, 8, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans; étaient présents les conseillers (ères) : Mme Sandrine Reix, Mme Chantal Daigle, M. Jean Lachance, M. Luc Blouin, M. Christian Huot et M. Alain Létourneau, tous formant quorum; sous la présidence de M. Jean-Claude Pouliot, maire.
Lucie Lambert, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Les avis de convocations au regard de la présente réunion ont été délivrés conformément à la Loi.

Ordre du jour

1. **PROJET : SERVICE DE DÉPLACEMENTS ET SOINS MÉDICAUX PAR HÉLICOPTÈRE EN CAS D'URGENCE**
   Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement du 18 septembre 2014
   Décision du conseil pour la suite
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. PROJET : SERVICE DE DÉPLACEMENTS ET SOINS MÉDICAUX PAR HÉLICOPTÈRE EN CAS D'URGENCE

- **DEPOT DU CERTIFICAT DE LA PROCEDURE D'ENREGISTREMENT DU 18 SEPTEMBRE 2014**

Conformément à l'article 57 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités, le résultat du registre en regard de la résolution 2014-09-142 est déposé comme suit :

Nombre de personnes habiles à voter :	1 130
Nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de	124
Nombre de demandes faites est de	163

La résolution 2014-09-142 doit donc faire objet d'un scrutin référendaire.

- **DECISION DU CONSEIL POUR LA SUITE**

2014-09-147

ATTENDU le résultat du registre ouvert aux signatures le 18 septembre 2014 indiquant que 163 citoyens de la municipalité demandent à ce que la résolution 2014-09-142 fasse objet d'approbation par les personnes habiles à voter ;

ATTENDU que ce résultat est perçu comme une manifestation de désaccord au projet de service de déplacements et de soins médicaux par hélicoptère en cas d'urgence ;

ATTENDU les coûts que représentent une consultation par référendum ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Luc Blouin, appuyé par M. Jean Lachance de retirer la résolution 2014-09-142 et d'abandonner ce projet pour le moment.

Adopté à la majorité des conseillers (ères).

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution
ou annotation

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée; il est 22 h 40 .

Le maire Jean-Claude Pouliot atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____ _____

Jean-Claude Pouliot, maire Lucie Lambert, dir.gén. & sec.-très.